

ANNEXE II

(Torréfaction)

● Définitions des Postes :

Manœuvre : Agent n'ayant aucune qualification appelé à exécuter des tâches simples ne nécessitant pas d'apprentissage et pouvant comporter des efforts physiques.

Nettoyeur : Agent chargé d'opérations de nettoyage et d'entretien des locaux et pouvant effectuer d'autres travaux simples.

Emballeur : Agent chargé d'emballer les sachets déjà remplis dans des paquets destinés à l'expédition.

Peseur : Chargé de peser les sachets contenant toutes marchandises objet de commande.

Convoyeur : Accompagne le chauffeur et décharge la marchandise auprès de la clientèle. Il est parfois chargé d'encaissement.

Aide-Grilleur : Ouvre les sacs de café et les verse dans la machine à griller. Il accompagne le grilleur auprès de la machine à griller et le remplace en cas d'absence.

Aide-Mouleur : Veille à la marche des moulins à café en présence du mouleur responsable qu'il remplace en cas d'absence.

Aide-Magasinier : Accompagne le magasinier responsable de la marchandise déposée au magasin et l'assiste dans sa tâche. Il est appelé à le remplacer en cas d'absence.

Chauffeur Tourisme : Responsable de la conduite et de l'entretien de véhicules pour le transport de marchandises rentrant dans sa catégorie.

Grilleur : Responsable de la surveillance de la machine, de son entretien, et de la bonne torréfaction du café.

Mouleur : Responsable de la surveillance des moulins, de leurs entretiens, de leur remplissage et de la bonne mouture.

Chauffeur Poids-Lourd : Responsable de la conduite du véhicule destiné au transport de marchandises Poids lourds et tourisme le cas échéant.

Chauffeur Vendeur : Responsable de son véhicule et doit occuper de contacter le client et vendre la marchandise.

● Définition des Employés :

Vendeur : Le vendeur, doit recevoir et servir la clientèle, et peut procéder à l'encaissement de ses ventes.

Préparateur de Commande : Doit préparer les commandes, et les remettre aux services emballages.

Employé aux Ecritures : Chargé des travaux manuscrits.

Dactylo non Diplômé : L'agent qui doit exécuter quelques travaux simples.

Caissier : L'agent qui est responsable de sa caisse, et de l'encaissement des ventes faites par les vendeurs.

Dactylo-Diplômé : C'est l'agent qui possède un diplôme.

Magasinier : C'est l'agent qui est chargé de la responsabilité du magasin, et qui compte les marchandises arrivées et sorties.

Comptable : C'est l'agent qui s'occupe de la comptabilité, et parfois chargé des paiements, et de quelques opérations bancaires, et qui doit pouvoir préparer et présenter un bilan de l'entreprise.

Chef de Fabrication : Représentant de l'employeur dans l'établissement, et qui est responsable de la bonne marche.